PRATIQUE D'UTILISATION D'INTERNET COMME OUTIL PÉDAGOGIQUE PAR LES ÉLÈVES

But

Permettre aux élèves l'accès à internet par le réseau télématique du CSSDA.

Objectif visé

L'internet représente un outil servant à supporter les activités pédagogiques, afin de réaliser la mission éducative.

Protocole

Le Centre de services scolaire assure l'accès à l'internet avec son réseau télématique, entre autres pour les éléments suivants :

- Serveur de courrier électronique : serveur qui permet l'échange des courriels;
- Serveur Web : serveur qui permet d'accéder à de l'information sur internet;
- Serveur de nouvelles : serveur qui permet d'accéder à des conférences;
- Serveur FTP : serveur qui permet de transférer des fichiers.

Code d'éthique

Le code d'éthique suivant est composé des règles d'utilisation du réseau télématique du CSSDA. Le non-respect de ces règles peut entrainer l'annulation du privilège d'accès au réseau ou un suivi approprié au code de vie de l'école.

Règles d'utilisation des services télématiques

Usage du réseau télématique

L'usage du réseau se fait en accord avec la mission éducative du Centre de services scolaire. Aucun usage commercial n'est permis.

Contenus d'information

L'utilisation illicite du réseau télématique du Centre de services scolaire est interdite et, le cas échéant, elle doit être déclarée à la direction de l'unité administrative. Le terme "utilisation illicite" désigne l'envoi ou la réception d'un contenu d'information de nature haineuse, indécente, pornographique ou illégale. Aucune installation de logiciel n'est permise sans l'accord préalable d'un responsable autorisé.

Accès au réseau télématique

L'utilisation du réseau télématique du CSSDA afin d'accéder à l'internet doit se faire sous la surveillance d'une personne responsable.

Privilèges

L'accès au réseau télématique du Centre de services scolaire est un privilège, dans la majorité des cas, et non un droit. Cet accès peut être révoqué en tout temps en raison d'une utilisation inappropriée ou abusive.

Dans les communications, les consignes suivantes doivent être respectées :

La politesse est toujours de rigueur

Ne jamais utiliser un ton excessif dans le contenu d'une communication.

Utilisez un langage décent

Vos communications sont identifiées au nom de votre école et du Centre de services scolaire et, à ce titre, doivent posséder un langage convenable. Il est interdit d'employer des jurons ou des expressions vulgaires, menaçantes ou discriminatoires dans vos communications.

Respectez la vie privée

Respectez la confidentialité de certains renseignements. Avant de transmettre ou de diffuser des renseignements personnels (numéro de téléphone privé, adresse personnelle) à d'autres personnes, assurez-vous de leur consentement.

Confidentialité du courrier électronique

Soyez conscients que la confidentialité du courrier électronique sur le réseau internet ne peut être garantie.

Intégrité du réseau télématique

Il est interdit de poser des actions sur le réseau télématique du Centre de services scolaire de nature à compromettre son intégrité (vandalisme) ou celle de réseaux extérieurs auxquels est rattaché le réseau Centre de services scolaire (hacking).

La sécurité

Il est interdit d'utiliser le code d'accès de quelqu'un d'autre de même que d'utiliser un autre code de courriel que le sien. L'utilisatrice et l'utilisateur sont responsables de leur code d'accès et mot de passe, lorsqu'utilisés.

Vandalisme

Tout acte de vandalisme entrainera l'annulation du privilège d'accès au réseau du Centre de services scolaire. Le vandalisme informatique se définit comme tout acte visant à détruire ou porter atteinte à l'intégrité des données des autres utilisateurs, des ressources informatiques ou des données d'autres organismes.

[]	Primaire		
	Mon enseignant m'a expliqué et j'ai compris le code d'éthique auquel sont soumis le utilisateurs du Centre de services scolaire et je m'engage à respecter ce code d'éthique.		
Élèv	e :	Signature :	
Établissement :		Niveau :	
Signature du parent ou tuteur :		[Date :